



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Veaux

Question écrite n° 8741

Texte de la question

M. Bernard de Froment attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les primes unitaires à l'incitation aux produits de qualité en veaux sous la mère, accordées dans le cadre des crédits d'orientation de l'OFIVAL. Il considère qu'une politique d'incitation aux produits de qualité doit être poursuivie dans l'intérêt d'un aménagement harmonieux du territoire et rappelle que le veau sous la mère, produit par de petits éleveurs en zone difficile, contribue largement au maintien d'une activité agricole respectueuse de l'environnement, sans entraîner pour autant des frais de stockage dans les frigorifiques européens. Il lui demande quels sont les projets de son ministère sur le niveau de cette prime, voire son évolution.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est tout à fait conscient des spécificités de la production de veaux sous la mère et des efforts réalisés par les éleveurs pour élaborer un produit de qualité pour lequel il existe une demande particulière des consommateurs. Cette filière est en effet une filière de produits de qualité, identifiée par un cahier des charges. La démarche entreprise pour valoriser ce type de produit est appuyée par l'OFIVAL. Cette production « haut de gamme » continue à être fortement aidée par l'office à concurrence de 24,5 millions de francs, et la légère diminution de crédits pour 1993 (- 4 p. 100) n'est pas de nature à remettre en cause ce soutien. Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune, les aides aux vaches allaitantes et la prime à l'herbe ont été revalorisées respectivement de 12 p. 100 et de 67 p. 100. Les producteurs de veaux sous la mère bénéficient directement de cette revalorisation. Ils sont, d'autre part, en majorité bénéficiaires de la prime de 30 ecus par vache réservée aux élevages extensifs.

Données clés

Auteur : [M. de Froment Bernard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8741

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4309

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1782